



# Projet de la Promenade-Fleuve

## Foire aux questions

**Q : Le projet prévoit l'aménagement de sentiers sur les grèves. Est-ce qu'il y aura des aménagements physiques directement sur les grèves?**

**R :** Non, il ne s'agit pas d'aménager physiquement une promenade sur les grèves, mais d'offrir une expérience aux abords du fleuve. Les aménagements physiques seront localisés en rive, dans les secteurs des quais et autres accès (horloge des marées, consignes, sensibilisation au milieu naturel, etc.). Les seules implantations prévues sur les grèves sont des balises pour canaliser la circulation et indiquer des milieux sensibles.

**Q : D'où a émané ce projet? Y a-t-il eu des consultations?**

**R :** Ce projet découle de différentes planifications et concertations qui ont priorisé des projets visant l'accès au Saint-Laurent. De plus, l'amélioration de l'accès au fleuve et à ses battures a été soulevée dans certaines consultations dans les dernières années (CAPSA, Forum citoyen du Fonds de développement durable Alcoa, consultations pour la démarche concertée de mise en valeur du Saint-Laurent). Enfin, le constat de base qui a mené au projet est le fait que les gens fréquentent les grèves de façon informelle, mais pas toujours de façon respectueuse et sécuritaire. Cela amène des enjeux de sécurité et de protection du milieu naturel. Le projet vise à encadrer la circulation de façon sécuritaire, favoriser la préservation du milieu naturel et la cohabitation harmonieuse des usages à travers une expérience de proximité avec le fleuve.

**Q : Les battures du Saint-Laurent sont des milieux riches aux plans faunique et floristique. On y retrouve certains milieux et espèces vulnérables. Comment cet enjeu est pris en considération dans le déploiement du projet?**

**R :** En amont du projet, une revue d'informations existantes et des visites terrain ont été réalisées pour documenter différents paramètres (marées, zone de marche, points d'accès, sécurité, obstacles naturels, nature des rives, proximité du résidentiel, milieux humides, paysages, etc.) et cibler les tronçons qui permettent une faisabilité. Ce sont donc des tronçons bien précis qui ont été retenus et non pas l'ensemble du littoral afin de canaliser la marche en grève dans des secteurs bien ciblés et moins vulnérables. De plus, une caractérisation plus précise des milieux naturels en place (géologie, hydrologie, faune, flore) sera réalisée. Ce mandat externe permettra, dans un premier temps, de connaître les éléments et secteurs plus sensibles et le tout sera accompagné de recommandations. Aussi, les informations recueillies serviront aux volets de sensibilisation et d'interprétation du milieu naturel prévus au projet dans une perspective de préservation des milieux sensibles.

**Q : Est-ce que le projet sera entièrement implanté dans le domaine public?**

**R :** Oui, le projet sera entièrement implanté dans le domaine public. Les principaux accès à la promenade seront les quais qui sont tous sur propriétés publiques (municipales ou gouvernementales). Les quelques autres accès secondaires sont également sur des propriétés publiques. Le fleuve est un cours d'eau public et les grèves font partie du domaine public. Le projet prévoit l'implantation de balises afin de canaliser la circulation et d'éviter, s'il y a lieu, les zones qui ne sont pas des propriétés publiques.

**Q : Quelles sont les clientèles visées par ce projet?**

**R :** Le projet vise à favoriser la réappropriation et l'accès pour tous à ce bien collectif qu'est le fleuve Saint-Laurent. À un premier niveau, le projet soutient l'amélioration du cadre de vie pour les citoyens des municipalités riveraines et autres municipalités de la MRC de Portneuf. Au plan touristique, le projet s'inscrit en complémentarité avec d'autres initiatives afin d'offrir une expérience globale aux visiteurs dans l'axe du littoral portneuvois.

**Q : Comment est financé ce projet?**

**R :** Le projet de la Promenade-Fleuve est un projet collaboratif entre la MRC de Portneuf et les cinq municipalités riveraines au fleuve. Le fait que le projet se déploie de façon collective et concertée sur l'ensemble du littoral a été un atout indéniable pour les bailleurs de fonds. Cela permet d'aller chercher des fonds publics et privés à l'extérieur du territoire afin de soutenir la mise en œuvre du projet, en complémentarité de la contribution de chacune des municipalités.

**Q : Est-ce que le projet comprend plusieurs phases?**

**R :** Le concept d'aménagement réalisé préalablement par la firme OPTION aménagement présente un concept global d'envergure visant à offrir une expérience fleuve bonifiée. Le projet qui s'amorce se veut le fondement de base du projet global, soit l'implantation des éléments nécessaires au déploiement de parcours balisés sur la grève dans les municipalités du littoral (éléments signalétiques, aménagements d'accès à la grève). Le concept global cible, dans des phases subséquentes, des projets qui touchent la mise en valeur et l'amélioration des quais et accès existants et l'aménagement de nouveaux accès. Le déploiement se fait donc par étapes en tenant compte de la disponibilité des ressources techniques et financières nécessaires.

*Pour plus de détails, référez-vous au [document de présentation du projet](#).*